

CONSEIL MUNICIPAL DE MENETOU-SALON

Séance ordinaire du 09 mars 2026

L'An deux mil vingt-six, neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Date de convocation : 04 mars 2026

Présents (18) : Mme BARDELOT Nicole, Mr BLAIN Claude, Mr BOUARD Denis, Mr BOUCARD Roger, Mme CROS Patricia, Mr DELARGE Jacky, Mme FERRIER Marie, Mr FOUCHET Pierre, Mr GILLET Pascal, Mme GOGUÉ Catherine, Mr GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, Mr LEBLANC Nicolas, Mme LECLERC Aurélie, Mme NOUAT Élisabeth, Mr REMANJON Patrice, Mr TAILLANDIER Julien et Mme VILLAIN Bernadette

Pouvoirs (0) : -

Absentes excusées (1) : Mme Isabelle MARTINAT

Secrétaire de séance : Mme Bernadette VILLAIN

1. Approbation du compte rendu du 2 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2026 est approuvé à l'unanimité

2. Délibération 2026CM03D01: avenant n°1 - lot 2 aménagements paysagers au Pôle touristique de Farges

Le Maire expose au Conseil municipal que des travaux supplémentaires vont être engagés sur la fourniture et pour la mise en place de mains courantes sur un côté des escaliers ainsi que la protection en bois pour les sorties AEP et EU des bungalows. Le montant de cet avenant s'élève à 1 320.00 € TTC. De ce fait, le « lot n°2 : Aménagements paysagers », notifié initialement à 86 443.38€ TTC base et PSE n°1 serait réévalué à 87 763.38 TTC. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition par 17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, et autorise le maire à signer toutes les pièces utiles à l'avenant n°1 du lot n°2 « aménagements paysagers » du marché « réaménagement et développement du site touristique de Farges ».

3. Délibération 2026CM03D02 pour le choix des entreprises pour la rénovation énergétique de l'école maternelle

Le Maire présente à l'Assemblée l'analyse des offres négociées relative au marché « Rénovation énergétique de l'école maternelle ». Il propose au Conseil municipal d'attribuer les marchés de travaux, conformément aux propositions de l'architecte :

Lots	Entreprises pressenties	Offre de base (€ HT)	Prestations sup. éventuelles (PSE) (€ HT)	Montant total avec PSE retenues (€ HT)
1 - Gros œuvre, VRD, paysage	CAZIN	62 870,90	-	62 870,90
2 - Charpente Mur Ossature Bois	DRU	38 323,60	-	38 323,60
4 - Isolation thermique par l'extérieur (ITE)	ISOLBA41	104 436,25	- 16 853,76	87 582,49
5 - Menuiserie extérieure bois, menuiserie intérieure	ELVIN	91 000	-	91 000
6 - Plâtrerie – Faux-plafonds	LECOMTE	43 759,60	-	43 759,60
7 - Peinture	PEINTURE&COULEUR du BERRY	16 550,00	-	16 550,00
8 - Sols souples	AUBERGER	19 051,22	-	19 051,22
9 - Électricité	BRIELEC	12 982,00	-	12 982,00
10 – Chauffage, CVC	DALKIA	76 629,56	-	76 629,56

Il est proposé de déclarer le lot N°3 « Couverture » sans suite et de procéder à une nouvelle consultation. Cette relance intégrera des optimisations de projet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

4. Délibération 2026CM03D03 pour occupation de biens immobiliers appartenant au domaine public

La commune met à disposition du Département un local destiné à l'organisation des permanences sociales. Une convention doit donc être conclue entre la commune et le Conseil départemental afin de formaliser cette mise à disposition.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5. Délibération 2026CM03D04 pour création d'un poste de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur principal 2ème classe 27/35ème à compter du 1er mai 2026

Suite à la fin de contrat du secrétaire général de mairie et à la procédure de recrutement engagée pour son remplacement, le Maire informe qu'une nouvelle secrétaire de mairie, fonctionnaire territoriale expérimentée sur ce type de poste, sera recrutée à compter du 1er mai 2026.

Afin que ce recrutement corresponde à son grade, il est nécessaire de créer un poste de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur principal de 2^e classe à 27/35^e.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

6. Délibération 2026CM03D05 pour le choix d'une banque pour ligne de trésorerie

Mme BARDELOT, adjointe aux finances, indique la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de faire face à des besoins ponctuels, notamment dans l'attente du versement des subventions liées aux investissements en cours sur le pôle touristique de Farges. Après consultation auprès de trois établissements bancaires, elle propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, d'une durée d'un an.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

7. Informations Bourges 2028

Pascal GILLET, adjoint aux projets et à la prospective, présente l'état d'avancement du projet.

Deux volets sont envisagés/

- 1- Création d'une association loi 1901 afin de gérer financièrement le projet communal retenu dans le cadre du CR ! (Contribution pour Réinventer les Imaginaires)
- 2- Intégration du réseau des villes « Matrice » afin de prendre part à la vie associative de Bourges 2028, de bénéficier des supports technique et administratif offerts ainsi que d'une meilleure visibilité

Ces propositions seront débattues lors de la création de l'association en mars/avril

8. Compte rendu des diverses commissions

Patricia CROS, adjointe à l'environnement, cadre de vie, informe de la plantation des plants acquis dans le cadre du programme du PETR « Plantons le décor ». Ceux-ci ont été mis en terre afin de créer des bosquets dans les parcelles situées au-dessus de l'étang. En centre-bourg, les parterres de fleurs seront plantés à la fin du mois de mai.

9. Affaires diverses

Fermeture des décharges de remblai : l'Office Français de la Biodiversité nous a signalé une pollution mécanique (colmatage) des milieux aquatiques à partir d'un remblai provenant des Caillottes. Afin de remédier à ce dysfonctionnement, des travaux seront réalisés en deux temps, en fonction de la météo, fin mars et en été sous le contrôle de l'OFB et du SIVY.

De ce fait, les dépôts des Caillottes et de Fontbertrange sont désormais fermés.

Pôle touristique de Farges : implantations à venir de 6 bancs supplémentaires, réalisés en régie,

Méridienne à Vélo : les travaux d'aménagement progressent, ils se situent à proximité de l'étang de Farges.

Brûlage de végétaux : Il est rappelé que le brûlage des végétaux est interdit et passible d'amendes y compris dans le lotissement du Champ Pierrette.

La séance est levée à 20h50